

26 juin 1828.

Testament solennel de messire Charles-Joseph Deschenaux par lequel il donne et lègue à Léger Launière, son neveu, les cinq-sixièmes qui lui appartiennent dans le fief et seigneurie de Saint-Michel, etc., etc.

Greffe d'Antoine-Archange Parent, notaire à Québec, 26 juin 1828.

3 novembre 1832.

Acte de donation de dame veuve Launière à Léger Launière, son fils, de l'usufruit et jouissance de la partie de la seigneurie de Saint-Michel dont elle est propriétaire.

Greffe de R.-G. Belleau, notaire à Québec, 3 novembre 1832.

15 février 1834.

Acte de foi et hommage de Léger Launière, de Québec, pour cinq-sixièmes indivis dans le fief et seigneurie de Saint-Michel (partie du fief et seigneurie de la Durantaye).

Fois et hommages, régime anglais, cahier no 3, folio 433.

12 juin 1835.

Acte de foi et hommage d'Edouard Larue, au nom et comme procureur d'Edouard-Narcisse de Lorimier, agissant tant pour lui-même que pour et au nom de dame Adélaïde de Lorimier, sa soeur, veuve de Vincent Ducharme, les dits de Lorimier et dame Ducharme seuls héritiers de feu dame Madeleine Deschenaux, épouse de Guillaume de Lorimier, leur mère, pour un sixième indivis dans les seigneuries de Saint-Michel et Livaudière.

Fois et hommages, régime français, cahier no 4, folio 5.